

Chaque semestre, l'IN2P3 demande aux laboratoires de renseigner le temps passé sur les "Masters projets". Jusqu'à présent cette tâche était dévolue aux responsables de service et chefs de projets, cette année il revient à chaque agent de le faire. La **déclaration du temps passé sur ces projets** se fait grâce à l'outil NSIP (développé par l'IN2P3).

Voilà la marche à suivre :

1. Connectez-vous à <https://nsip.in2p3.fr> (**identifiants JANUS**)

vous trouverez sur la page d'accueil un tuto vidéo et les FAQs (que je joins également à ce message) qui vous permettront de répondre à la plupart des questions que vous vous poserez forcément quand vous ferez cet exercice et que je vous conseille vivement de regardez avant toute chose.

2. allez sur l'onglet Fiche Agent et donnez les informations suivantes : thématique de recherche, expertise technique (important, l'institut utilise également ces données), temps passé (en semaines) du 1er janvier au 30 juin sur les activités suivantes : service et support, enseignement, consultance, projets (ne pas dépasser 24 semaines pour le semestre au total).

NSIP n'est pas destiné au suivi de l'activité de chaque agent, il a été conçu pour que l'institut puisse connaître le coût consolidé de ses Masters Projets (certains projets "labo" ont été ajoutés dans une autre liste mais c'est bien la liste "projets IN2P3" qui importe pour l'institut). Tous les projets ne figurent donc pas dans la liste de NSIP et il se peut tout à fait que seule une partie de votre activité soit déclarée.

Les chefs de groupes et de service sont en train de mettre à jour les équipes projets dans NSIP. Si vous ne voyez pas encore le projet dans votre fiche (comme ci-dessous), attendez le feu vert de votre chef de groupe/service qui est en train de créer la liste.

puis renseigner le nombre de semaines passées sur chaque projet

Si vous avez des soucis pour utiliser cet outil :

1. lisez les FAQs et regarder la vidéo (j'espère qu'elle sera de nouveau accessible quand vous essayerez d'ouvrir le fichier, pour l'instant c'est impossible, nous avons prévenu l'équipe NSIP)
2. demandez de l'aide à votre chef de groupe ou service
3. écrivez à l'équipe NSIP (sip@admin.in2p3.fr)